

Le Tambour de Varennes



« Notre passé et notre avenir sont solidaires » (Gérard de Nerval)

Oyez, oyez !



La réunion publique, organisée le 25 mars prochain sur le thème de l'aménagement de la traversée du village, sera l'occasion pour chacun d'entre nous de s'exprimer. Elle correspond à un réel besoin et témoignera du grand intérêt que portent les habitants de Varennes à leur cadre de vie. Un élu un tant soit peu attaché à la démocratie doit en effet se nourrir en permanence des avis et des idées de ses concitoyens. Du souci de la concertation dépend la qualité des décisions publiques. Bien entendu les techniciens sont indispensables, mais un édile doit prendre en compte, voire solliciter le maximum de points de vue : écouter le badaud qui hume l'air du temps, les petits vieux à l'ombre sur un banc, le nouvel arrivant et ses idées d'antan, le râleur et sa mauvaise humeur, la mamie et son caddie. Il lui incombe même d'interpréter la pensée de celui qui ne dit mot ! Aux projections informatiques et aux images virtuelles, il est bon d'associer les visions de l'artiste qui sommeille en chacun d'entre nous. Un élu animé de telles convictions peut jouer un rôle utile : permettre aux différents regards de se rencontrer, recouper de multiples informations, enrichir la réflexion collective, et enfin, à l'unisson, diriger l'orchestre. Souhaitons donc qu'une telle initiative ne demeure pas exceptionnelle.

Tous les écrits de nos anciens élus révèlent le goût qu'ils portaient à la belle ouvrage. Pour conserver l'âme de notre village, gardons-nous donc d'employer pour les aménagements de la traversée des matériaux manquant de noblesse, qui vieillissent mal et coûtent fort cher. Pourquoi ne pas choisir, par exemple, de la brique ocre fabriquée avec la terre extirpée de notre terroir, pétier par des mains amies, gorgée du soleil des coteaux, cuite à la briqueterie de Pech Mouret ?

Après un hiver tenace, le printemps, propice à la poésie, est enfin là. L'équipe du Tambour de Varennes vous souhaite une saison douce et fleurie.



Echos des réunions du conseil municipal.

Séance du 22 décembre 2005

1) Présentation des différentes séquences d'aménagement de la traversée du village.

M. le maire présente le résultat des réflexions menées par les conseillers disponibles, la société Axe Ingénierie et le cabinet Parcourir. La traversée du village a été découpée en six séquences qui font l'objet de priorités et de principes d'aménagement différents. Pour faciliter la pose de l'enrobé et l'entretien ultérieur, Didier Maury préconise de mettre en place des bordures, de part et d'autre de la chaussée, sur le secteur numéro six à l'est du bourg.

En examinant une esquisse du cabinet Parcourir, le même conseiller émet quelques réserves concernant la chaussée qui ne semble pas être dans l'axe avec la voie devant la mairie. Il suggère d'inverser le stationnement de la rue principale dans l'hypothèse où ce schéma serait retenu. Régis Pinson attire l'attention du conseil sur l'intérêt d'aménager des places de stationnement dans l'épaisseur du village, afin d'éviter un stationnement anarchique aux abords de la mairie. Didier Maury soumet l'idée de déplacer la croix de mission. Quelques conseillers ne sont pas hostiles, après accord des autorités religieuses, à une meilleure mise en valeur de ce symbole religieux.



Séance du 23 janvier 2006

1) Renouvellement de la ligne de crédit.

Les subventions liées à la construction de la cantine, d'un montant de 130 000 €, ne sont pas encore virées. Pour satisfaire le besoin de trésorerie, le conseil prend la décision, à l'unanimité, de renouveler la ligne de crédit plafonnée à 300 000 €.

2) Syndicat mixte Tescou-Tescouinet.

Le lac dit de « l'hirondelle » ne se fera pas sur la commune de Varennes. Cependant la commune prend une délibération, à l'unanimité, pour adhérer au syndicat mixte de Tescou-Tescouinet qui aura pour mission de nettoyer et d'entretenir ces cours d'eaux. Le coût annuel est de 159 000 € pris en charge à hauteur de 50 % par le Conseil Régional et 30 % par l'agence de l'eau Adour Garonne. La part de la commune s'élève à 1,96% de la partie non subventionnée.

3) Revouvellement des contrats de Mmes Budzynski et Cocchio.

A l'unanimité le conseil décide le renouvellement du contrat de Mme Budzynski. Mme Cocchio, future maman, ne souhaite pas renouveler son contrat pour le moment. Pour occuper le poste, Mlle Gladys Fournier est embauchée pour une durée de six mois. Afin de présenter un dossier de candidature, Mlle Elodie Estaves également à la recherche d'un emploi, sera présentée à Sylvie Carayon, coordinatrice des Centres de loisirs associés à l'école.

4) Dissolution de la régie des vente des sacs poubelles.

Depuis que le Sictom distribue des sacs poubelles, la régie municipale n'a plus lieu d'exister. A l'unanimité, le conseil décide de dissoudre la régie municipale.

5) Participation Voies et Réseaux de Belair.

Une participation forfaitaire de 35 200 € est demandée, par le syndicat d'électricité, à la mairie, pour un raccordement de 470 mètres. M. le Maire dit que ce devis lui paraît exagéré. Il fait savoir au conseil qu'il souhaite convoquer les auteurs de ce devis pour juger, sur le terrain, de la réalité des travaux à effectuer.

6) Entrevue avec Monsieur le Préfet.

M. le Maire fait le compte rendu de son entrevue avec Monsieur le Préfet. Celui-ci refuse à la commune de Grisolles l'autorisation de se retirer de la Communauté de Communes du Terroir de Grisolles et Villebrumier. Il propose à la CCTGV et à la communauté de Verdun de fusionner, et souhaite que les communes de Villebrumier, Reyniès et Varennes rejoignent la Communauté de Communes des Trois Rivières dont la ville principale est Montauban. Le conseil se prononcera le moment venu.

7) Questions diverses.

Didier Maury développe quelques réflexions concernant les projets ambitieux et structurants qu'il souhaite proposer à la CCTGV.

Séance du 20 février 2006

1) Etude de l'aménagement de la traversée du village.

Le conseil valide les différents tronçons sauf la partie comprise entre la croix de mission et la statue de la vierge, devant les habitations face à la mairie. Une majorité ne se dégage pas pour faire de ce terre-plein, un lieu de vie ombragé débarrassé des véhicules à moteur. En fin de compte, le conseil décide de tâter le pouls des habitants lors de la réunion publique.

2) Renouvellement du photocopieur à l'école.

Pour changer l'ancien photocopieur acheté d'occasion il y a plusieurs années, deux solutions sont proposées par la société SOFEB. Soit un achat au prix de 1500 €, soit une location qui revient environ 30% plus cher. Le conseil à l'unanimité décide l'achat.

3) Location de l'appartement laissé libre par Mme Vaquerie.

La remise en état a été effectuée par les employés communaux.

Parmi trois candidatures, une majorité se dégage pour attribuer le logement à un jeune couple méritant.

4) Prévision des travaux voiries pour l'année 2006.

Des travaux de voirie seront effectués sur la route de Monberon, notamment en face du poulailler de Bernard Roux et sur la route menant à la ferme des « Cambals ». Afin que la portion de route dite de « Puntous », située après le ruisseau de Malpel et appartenant à Villemur fasse l'objet d'une remise en état, Antoine Carrasco souhaite qu'une demande écrite soit adressée au Maire de Villemur.

5) Contrat de madame Andrée D'Halluin

Maman de la petite Agathe, Isabelle Duffort, assistante maternelle, est en congé maternité jusqu'en avril. Andrée D'Halluin qui a assuré le remplacement voit son contrat renouvelé pour quelques mois.

6) Participation Voies et Réseaux de Bel Air.

M. le Maire a rencontré les différents intervenants. Un seul terrain a besoin d'une extension inférieure à 100 mètres. Dans ce cas, la loi prévoit que le bénéficiaire peut financer et supporter le coût.

7) Questions diverses.

Avant de prendre une décision, concernant un permis de construire, sur la zone constructible de « Sers bas », pour une maison dont l'aspect ne s'inscrit pas dans la typologie du bâti local, M. le Maire demande aux conseillers de se prononcer. Régis Pinson rappelle que la commune de Varennes adhère à une charte paysagère avec laquelle il faut rester en cohérence. Après avoir examiné le dossier déposé par Monsieur Mathieu et remarqué que, outre l'architecture futuriste, la pente du toit est largement supérieure aux 33% prévus par la réglementation, une majorité de conseillers demandent à M. le Maire de refuser de signer le permis de construire.

Comme le précédent numéro du « Tambour » vous l'avait annoncé, M. le Maire a informé le conseil qu'un quatrième poste d'enseignant sera accordé, à la rentrée prochaine, pour la maternelle qui accueillera alors trente neuf enfants.



Le coup de baguette !

Infligé de bon cœur, à tous ceux qui font peu de cas du cachet de notre village, en déposant des ordures au pied des conteneurs réservés exclusivement à la récupération du verre. Aucune loi n'impose le tri sélectif, il en va de la bonne volonté de chacun, raison de plus pour se comporter en éco-citoyens. Si vous souhaitez vous débarrasser de vos déchets encombrants et améliorer la propreté de notre commune, un syndicat intercommunal existe depuis le mois de mai 1981. Situé au lieu-dit « Débat » à Reyniès, il est ouvert tous les jours de 08h00 à 16h00, sauf le mercredi et le dimanche. L'accès est gratuit.

Infos avec et



Contrat Première Embauche – Si le cœur vous en dit, venez Caricaturer, Peindre, Esquisser, pour embellir les pages du Tambour de Varennes. Contact au bas de la page 3.



Papiers SVP - Le *Tambour de Varennes* est une association régie par la loi de 1901, déclarée en préfecture le 29/09/2005 sous le N° 0822009163 avec parution au JO N° 46 du 12/11/2005. Circulez y'a rien à dire !

La couleur c'est la vie - Opération façade, où en est-on à Varennes ? Alors que la CCTGV a pour objectif de réhabiliter 180 façades, en trois ans, sur l'ensemble de la communauté, il semblerait que notre commune ne soit pas « dans le coup ». Attention, il ne reste que deux ans pour bénéficier de la subvention. Ne sont concernés que les immeubles du bourg édifiés avant 1950.

Dare-dare, à vos palettes pour le choix des coloris.

Entre Nous à Villebrumier – Merci à nos voisins et amis qui n'ont pas manqué de signaler, dans le bulletin *Entre Nous* de décembre 2005, la naissance du *Tambour de Varennes*. Le dimanche 12 mars, l'association *Entre Nous* a organisé une session de rattrapage pour ceux qui, pour une raison ou pour une autre, n'avaient pas pu assister, à Varennes, à la projection du film « *Catinou et Jacouti* ».

Mauvais oeil – La murette face au cimetière qui avait fait la une de la rubrique « coup de baguette » dans le dernier numéro, a subi un nouvel outrage. Un chauffard a trouvé le moyen de rater le virage et de percuter de plein fouet ce chapelet de briques roses. Si besoin était, encore un signe fort de l'absolue nécessité de privilégier la sécurité lors de l'aménagement de la traversée du village.

Vacarme – L'association **Vacarme**, (Varennes contre l'aéroport mal étudié) était présente à la manifestation du 12 janvier, à Montauban, en l'honneur du maire de Toulouse venu préparer le terrain (d'aviation... !) pour tenter de délocaliser, dans notre jardin, les nuisances de l'aéroport de Blagnac. Dans le droit fil de la délibération votée par le conseil municipal de Varennes le 10 février 2003, contre le nouvel aéroport, l'association **Vacarme** poursuit sa mission.



Roulement de tambour

Pour saluer la prudence et le bon sens des jeunes de la commune qui ont organisé sur place, à la salle des fêtes, la soirée de la Saint Sylvestre.

Tempo des minots. **Primo**: ambiance barjo rigolo, resto à gogo, picolo moderato. **Secundo**: techno à tire-larigot, tango qu'es aco, fumée Marlboro, pavot pas bueno. **Tierto**: auto moto mollo, dodo jusqu'à tantôt sans bobo. Bravo les jeunots !

Esprit de clocher

Vie paroissiale – Pianiste talentueuse et passionnée, Audrey Gasc accompagne depuis quelques mois la chorale des paroissiens lors des messes. Fidèle à la tradition familiale et notamment à son aïeul Pierre Robert dit « Robertou » qui officiait comme carillonneur au 19^e siècle.

Chapeau les coteaux – L'association des coteaux a vécu son premier loto en janvier. D'autres animations devraient être organisées par cette association qui a le vent en poupe.

Réunion de famille – Instaurée au son du tambour et poussée par le souffle des coteaux, la cérémonie des vœux, a permis aux habitants de se retrouver autour d'un verre et d'une coque des rois. Un sursaut, propre à écarter le spectre de la cité dortoir qui pend au nez des communes ne favorisant pas les rencontres entre les habitants. Un bémol cependant, dû à la trop grande timidité des néo-Varennois qui n'ont pas répondu en assez grand nombre à l'invitation.

Info Varennes – Félicitations aux rédacteurs du bulletin communal « Info Varennes », qui ont su préserver la rubrique d'histoire locale. Mais perplexité de nombreux habitants de la commune au vu de la teneur polémique de certains passages des vœux du maire en ce début d'année traditionnellement consensuel. Le « **Tambour de Varennes** » continuera de vous épargner ce genre de querelle.

Lotissements de Gouny et Génibrette – L'escalier du lotissement de Gouny est en place. Cette nouvelle voie communale permet d'améliorer les déplacements pédestres pour rejoindre le centre du bourg. Avec beaucoup d'entrain, les habitants ont commencé de planter des arbres, des haies et des fleurs, pour faire de ce nouveau quartier « le balcon fleuri du village ».

Comité d'animation – La fête du village se déroulera du 16 au 18 juin et celle de Puylauron du 12 au 14 août. Merci pour l'accueil que vous réservez tous les ans à nos jeunes, lors de la distribution des bouquets. Cet argent, « le nerf de la fête », permet aux jeunes bénévoles d'animer notre commune pour le plaisir de tous.

Au bonheur des chasseurs – Cette année le banquet était organisé le jour de la saint Roméo. Avant de laisser mijoter le sanglier, nos amis passionnés l'ont guetté, débusqué, pisté, courré, visé, tiré, dépecé, puis se sont attablés pour enfin raconter des histoires ... de chasse, pardi ! Réunis le lendemain pour finir les restes du cochon, plusieurs chasseurs, laissant là le râbott de goret, sont intervenus aux côtés des pompiers pour éteindre un feu de chaume dû à la négligence d'un membre, contrit, de la rédaction de votre bulletin préféré. Merci.

Le cœur n'a pas de rides – Chez nos aînés le cœur et la solidarité font la paire. A l'occasion de l'assemblée générale, les membres malades et ceux qui totalisent plus de quatre-vingts printemps ont reçu en cadeau... un colis de friandises. Coquinèl !

Repas médiéval – Le repas se déroulera le dimanche 3 septembre. Chacun des convives apporte ses plats et boissons à partager entre tous. Recette pour un litre d' « Ypocras », vin du Moyen Age servi aussi bien en apéritif qu'en dessert : 1 litre de vin rouge, 180 g de sucre, 20 g de cannelle, 7 g de gingembre, 3 g de graines de paradis. Broyez toutes les épices. Mélangez-les au vin. Passez à l'étamine plusieurs fois. Laisser reposer quelques jours. Nous comptons sur vous pour mitonner quelques recettes.

Match d'un siècle – La traditionnelle rencontre de football opposant les « Papas » aux « Fistons » se déroulera le samedi 17 juin à 10h00 sur le terrain pelousé de neuf.

D'Henri IV à nos jours : vie, mort et renaissance de l'arbre du « Clerc ».



A Varennes, au début du dix-neuvième siècle, un orme d'une rare beauté suscitait la fierté et l'admiration de la population. Connu de tous sous l'appellation de « l'orme de la métairie du Clerc », (photo ci-contre) il était doté d'une superbe ramure parfaitement symétrique formant un bouquet d'une immense ampleur. Planté à l'entrée du chemin conduisant au domaine, l'arbre était même devenu, vers 1760, un lieu de culte si l'on en croit le crucifix attaché à une branche. Un rôle de juge lui était attribué tous les quatre ans à la Saint Martin. Le métayer simulant un départ, chargeait une partie de ses meubles sur une charrette et quittait les lieux avec sa paire de bœufs. Arrivé au bout de l'allée, l'attelage faisait le tour de l'orme et regagnait la métairie. Ce rituel ancestral marquait le commencement d'un nouveau bail. Selon la tradition orale, cet orme aurait été planté à la fin du XVI^e siècle pour commémorer le passage dans la contrée, du Roi de Navarre qui portait également le titre de Vicomte de Villemur. C'est un fait historique, le futur Henri IV a fait étape à deux reprises à Villemur, le 12 et 26 mars 1585, alors qu'il effectuait un aller retour de Montauban à Castres. Lors de l'une de ces haltes, la légende veut que Henri de Navarre ait trouvé, pour la nuit, un doux accueil, hors de

Villemur, au lieu-dit « les Blazys » chez une jeune femme à qui le « Vert Galant » (dessin ci-contre à l'âge de 23 ans) présenta ses hommages les plus royaux. A notre grand regret, pas plus cette escapade que la plantation de l'orme ne sont attestées par des écrits.



Deux siècles plus tard, l'orme est devenu le magnifique arbre que l'on sait. Coup de théâtre, le vendredi 12 février 1808 vers onze heures du matin, Jean Vacquier, descendant d'une famille de magistrats de Villemur et propriétaire de la métairie, accompagné de deux bûcherons, envisage de couper quelques branches avec semble-t-il l'intention de ne pas en rester là. Averti, à coup sûr, par Jacques Terrangle le zélé garde champêtre fraîchement installé, l'adjoint au maire Joseph Rouffio de l'Ainé accompagné de deux habitants, dont le jeune Victor Pousols Clairac fils du maire, intervient pour stopper cette action sacrilège. Rassuré, dans un premier temps, par les explications fournies par le propriétaire, l'élu amorce un repli peu glorieux. Mais, ragaillardi par l'arrivée de trois autres habitants le maire adjoint revient à la charge et ordonne aux bûcherons de cesser le travail après avoir exhibé son écharpe d'élu. Les protagonistes en restent là ! C'est sans compter sur les facéties d'un jeune Varennois qui rentre du marché de Villemur vers quatre heures de l'après-midi. Apercevant une branche entaillée, il se suspend à la ramure et achève le travail des bûcherons. Les adversaires du matin rappellent et une nouvelle dispute éclate, chacun prétendant récupérer la branche cassée. Pour avoir le dernier mot Joseph Rouffio de l'Ainé arbore de nouveau son écharpe tricolore, puis, aidé par deux villageois, il accroche la branche à un attelage de bœufs et l'objet du conflit est traîné jusque sur la place de l'église où l'équipage est accueilli en héros sous un tonnerre d'applaudissements par la population ravie. L'accueil est tellement bruyant que les vivats sont entendus jusqu'à la ferme du « Clerc », au grand dam de Jean Vacquier envers qui une rancune tenace persiste depuis une vingtaine d'années.



Par la suite chacune des parties essaiera d'obtenir gain de cause en demandant l'arbitrage des autorités supérieures. En fin de compte, les morceaux de la branche coupée seront distribués aux indigents de Varennes et l'arbre restera dans le domaine du « Clerc ».

Bien que plusieurs fois frappé par la foudre, cet arbre remarquable traversera allégrement le dix-neuvième siècle et presque tout le vingtième avant de succomber terrassé par la graphiose, maladie cryptogamique de cette variété d'arbre.

Pour succéder à l'orme royal, les propriétaires de la ferme du « Clerc », descendants des métayers du dix-huitième, ont planté un jeune « Févier » au feuillage doré, né dans le parc de la maison de maître du village, dont les longues larmes brunes pendues à la ramure pleurent l'ancêtre quatre fois centenaire.

**A la ferme du Clerc
Sur le fief du Roi vert,
Dès la fin de l'été
Au pied du scion planté,
Un linceul d'écus d'or
Eclairant le décor,
Fait foi qu'ici pérît
L'orme du Roi Henri.**

Sources : Archives communales. Remerciements : Familles Esquié, Chaubard, Grèze. Bibliographie : Villemur « du passé au présent » de Marcel Peyre.

Responsable de la publication : Régis Pinson 05 63 68 07 76
Comité de rédaction : Thierry Demaret, Régis Pinson - Web master : Roger Toffoli
Chargée des manifestations de l'association : Laurence Clisson
Imprimé par Repro Minute, 43 rue Michelet 82000 Montauban
Distribué par soins - Dépôt légal : TOU-05-2-009838 - Cotisation annuelle 10€
Tirage : papier 215 exemplaires - courriel 45 exemplaires - Prix de revient 78,54 €
Numéro 3 - Avril 2006 - Courriel : tambourvarennes@wanadoo.fr

La randonnée du Cyprès.

Départ : parvis de l'église Sainte Germaine. Distance : 7,850 km. Durée : 1 h 45 mn.



Prenez la route de Villemur, passez devant l'abreuvoir-lavoir puis traversez les nouveaux quartiers de Génibrette et de Gouny. Jetez un coup d'œil vers le sud-est, vous apercevez, au loin, si loin..., le Cyprès !



Après la ferme du « Clerc » et avant le virage à gauche, engagez vous dans le chemin enherbé. Le premier kilomètre est symbolisé par un chêne isolé suivi d'une descente assez raide, ensuite la piste s'arrête à l'orée d'un champ cultivé. Prenez à gauche du taillis qui obstrue l'entrée de la portion encaissée de l'ancien chemin de Varennes à Villemur et suivez la trace au sol. Peu de temps après, coupez le tracé de l'ancien chemin que vous laissez à main gauche. Gardez le sentier, traversez le bois, vous arrivez sur la route de « Puntous ». Marchez dans le sens de la descente, puis coupez le ruisseau dit de « Malpel » indiquant la limite avec la commune de Villemur. A votre gauche en contrebas le ruisseau de « Puntous » et l'emplacement de l'ancien pont.



Au carrefour, suivez la direction de Villemur, cinquante mètres après prenez à gauche le chemin qui monte dans le bois. A mi-pente, reprenez votre ce qu'il reste d'un abri



souffle à hauteur de ce qui reste d'un abri surplombant la vallée.

Au sommet, plantée au milieu du décor, une cabane en bois regarde la plaine. En tournant la tête, image insolite, vous apercevez le clocher de Sainte Germaine posé sur la colline.



Ensuite, le chemin est large, en légère montée. En contrebas, le Tarn coule paisiblement dans la vallée. Sur la gauche, une trouée dans le rideau d'arbres permet de profiter d'une magnifique vue sur le village de Varennes.

Un peu plus loin, Villemur apparaît, nichée entre la colline et le fleuve. Le cours du Tarn s'éloigne de la falaise et trois chênes aux formes étrangement tentaculaires semblent gesticuler pour lui dire au revoir.



Peu après, au bord du chemin, un calvaire se dresse dominant Villemur. La croix en pierre, posée sur un socle bâti avec des cailloux, sans inscription apparente, semble veiller sur la ville.



Encore un raidillon, puis sur la droite un belvédère naturel offre une vue splendide sur la forêt de la Grésigne, Villemur, la plaine du Tarn, et au loin par temps clair, sur la chaîne des Pyrénées. D'un regard panoramique le randonneur méritant peut contempler un florilège de clochers. En fond de tableau, ceux de Vacquières et Montjoire, en contrebas celui de Villemur, puis le clocher mur de Le Born et bien sûr celui de Varennes. Une petite portion de route goudronnée et le Cyprès des « Strabols » surgit, tel une flamme brune épingle sur le ciel.



Grosso modo, vous êtes à mi-chemin. Quittez le « chemin des crêtes de Cambourel » et mettez le cap en direction du clocher de Varennes. Arrivé à une intersection en forme de fourche, optez pour la pointe de droite. Dévalez la piste enherbée et poursuivez la balade jusqu'à hauteur d'une maison de chasseurs de toute beauté, construite en bordure d'une clairière.



Descendez à travers bois, le chemin est abrupt, souvent gras avec des ornières. Au bas, tournez à gauche et passez sur le pont qui enjambe le ruisseau de « Puntous ». Le dernier raidillon, véritable chemin de croix, débouche sur la route « du Pas de l'Enfer ». Pour rester au paradis, continuez l'ascension en direction des lieux-dits « Sainte Livrade » et « Loupiac » puis vers le triangle du « Cibadal » dont le nom indique que l'arrivée est proche. En entrant dans le bourg, à la belle saison, de jolies roses vous feront une haie d'honneur. C'est un signe, Sainte Germaine vous tend les bras.

